

Nom commercial du produit : ProfiTec P825 Crépi prim
Date d'exécution : 12.10.2011
Date d'édition : 06.07.2016

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

ProfiTec P825 Crépi prim

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Couche de fond à base d'eau

Usages déconseillés

Aucun n'est connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Meffert AG

Rue : Sandweg 15

Code postal/Lieu : D-55543 Bad Kreuznach

Téléphone : +49 671 870-303

Telefax : +49 671 870-397

Contact pour informations : eMail: SDB@meffert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

00 800 63333782 Mo-Fr 7.30 - 20.00 Uhr, Sa 9.00 - 20.00 Uhr

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 43

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Aucune

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Aucune

SECTION 4: Premiers secours

Nom commercial du produit : ProfiTec P825 Crépi prim
Date d'exécution : 12.10.2011
Date d'édition : 06.07.2016

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Formation de dépôts glissants en présence d'eau. Assurer une aération suffisante. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement.

Pour la rétention

Sable Sciure de bois Liant universel

6.4 Référence à d'autres sections

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Nom commercial du produit : ProfiTec P825 Crépi prim
Date d'exécution : 12.10.2011
Date d'édition : 06.07.2016

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: procédé de pulvérisation Veiller à un apport d'air frais.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage : 12

Classe de stockage (TRGS 510) : 12

Ne pas stocker ensemble avec

base

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des radiations solaires directes. Protéger de la chaleur et du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Couche de fond à base d'eau

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lors d'une application au pistolet, porter des lunettes de protection.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile) Si nécessaire, utiliser des sous-gants en coton.

Temps de pénétration (durée maximale de port) : Temps d'infiltration >480 min.

Épaisseur du matériau des gants : >0,5 mm

Protection respiratoire

Pas obligatoire, éviter cependant de respirer les brouillards de pistelage.

8.3 Indications diverses

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : liquide

Couleur : incolore

Odeur

inodore

Données de sécurité

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Meffert AG
Farbwerke

Nom commercial du produit : ProfiTec P825 Crépi prim
Date d'exécution : 12.10.2011
Date d'édition : 06.07.2016

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Température de fusion/plage de fusion :			Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	ca.	120 °C
Température de décomposition :			Aucune donnée disponible
Point éclair :			non applicable
Limite inférieure d'explosivité :			Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité :			Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur :	(50 °C)		non applicable
Densité :	(20 °C)		1,7 g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)		aucune/aucun
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		Aucune donnée disponible
pH :			8 - 9
log P O/W :			Aucune donnée disponible
Temps d'écoulement :	(20 °C)		aucune/aucun
Viscosité cinématique :	(40 °C)		négligeable
Densité relative de la vapeur :	(20 °C)		Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation :			Aucune donnée disponible
Teneur en COV maximale (CE) :			1,5 Pds %
Teneur en COV maximale (Suisse) :			1,5 Pds %
VOC-Valeur (Couche de bois) :			25,7 g/l
Gaz inflammables :			Aucune donnée disponible.

DIN gobelet 4 mm

DIN EN ISO 11890-1/2

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

ne pas laisser sécher le produit. Protéger de la chaleur et du gel.

10.5 Matières incompatibles

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Si l'on tient compte des consignes d'hygiène du travail, aucun effet nocif n'est à craindre du fait de ce produit s'il est manipulé correctement.

Nom commercial du produit : ProfiTec P825 Crépi prim
Date d'exécution : 12.10.2011
Date d'édition : 06.07.2016

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

080112

Désignation des déchets

déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111.

Code des déchets conditionnement

150102

Désignation des déchets

Emballages en matières plastiques.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Les résidus secs de ce produit peuvent être évacués avec les déchets ordinaires. Remettre les restes liquides au centre de collecte pour déchets spéciaux.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Meffert AG
Farbwerke

Nom commercial du produit : ProfiTec P825 Crépi prim
Date d'exécution : 12.10.2011
Date d'édition : 06.07.2016

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Nous n'avons pas d'évaluation de sécurité chimique pour les composants critiques de cette préparation.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges · 02. Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE) · 02. Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE) - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 02. Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux · 03. Composants dangereux · 07. Conseils pour le stockage en commun - Classe de stockage · 15. Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

16.2 Abréviations et acronymes

EWG - Europäische Wirtschaftsgemeinschaft; EG - Europäische Gemeinschaft; CLP- Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures; TRGS - Technische Regeln für Gefahrstoffe; PBT - persistenter bioakkumulierbarer und toxischer Stoff; vPvB - very persistent very bioaccumulative; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; VOC - Flüchtige organische Verbindung WGK - Wassergefährdungsklasse WGK - Wassergefährdungsklasse VwVwS - Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Bibliographie: <http://gisbau.de>

16.4 Éléments d'étiquetage

Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Symbole des dangers et désignation des dangers pour substances et préparations dangereuses



Xi ; Irritant

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

MÉLANGE DE 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2 H -ISO-THIAZOL-3-ONE ET 2- MÉTHYL-2 H -ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9

Phrases R

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrases S

35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

37 Porter des gants appropriés.

24 Éviter le contact avec la peau.

16.5 Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : ProfiTec P825 Crépi prim
Date d'exécution : 12.10.2011
Date d'édition : 06.07.2016

Version (Révision) : 1.0.1 (1.0.0)

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
